## Discours de Monsieur Milko van Gool

Chef de coopération de la Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Maurice et de la République des Seychelles

Cérémonie de signature d'un protocole d'accord entre EFCA et la COI

Mercredi 13 septembre 2023 à 9 h 00

Pearle Beach Hotel, Flic en Flac

Madame la Directrice de la Commission de l'Ocean indien ;

Madame Petra Spaniol, Experte de l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP ou EFCA) ;

Mesdames et Messieurs, les représentants des Autorités compétentes des Etats membres du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP);

## Chers participants;

C'est un honneur pour moi d'être au côté du Secrétaire Général de la Commission de l'océan Indien en ce jour mémorable qui marque le début d'une collaboration entre la Commission de l'Ocean indien et l'Agence européenne de contrôle des pêches (aussi appelée EFCA).

Permettez-moi de rappeler que l'Agence européenne de contrôle des pêches, basée à Vigo, en Espagne, est une agence de l'Union européenne qui a pour mission de promouvoir les normes communes les plus élevées pour le contrôle, l'inspection et la surveillance dans le cadre de la politique commune de la pêche.

e-mail: <u>delegation-mauritius@eeas.europa.eu</u> – website: <u>http://eeas.europa.eu/delegations/mauritius</u>

Nous sommes ravis de la signature de ce protocole d'accord qui démontre l'intérêt des pays de la région d'adopter des normes élevées en matière de contrôle et de surveillance des pêches.

A travers la signature de ce protocole d'accord, nous mettons l'expertise européenne au service d'actions stratégiques telles que le renforcement des capacités de traçabilité et de certification des captures et l'établissement d'un cadre régional d'évaluation des risques dans l'océan Indien.

Comme vous savez, l'une des priorités de l'Union européenne dans l'océan Indien est d'assurer et de promouvoir la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources halieutiques.

Aujourd'hui, la nécessité de conserver et de gérer les ressources halieutiques de façon durable devient de plus en plus cruciale. Les chiffres montrent que les populations de plusieurs espèces et de nombreux écosystèmes marins et côtiers sont en mauvais état. Et pourtant, ces ressources sont au centre des enjeux de sécurité alimentaire et de développement de l'économie bleue. La pêche représente pour les pays de la région un secteur économique important, sources de revenus et d'emplois tant dans l'industrie que pour les pêcheurs artisanaux. Nous devons donc redoubler d'efforts pour rétablir la durabilité de ces écosystèmes.

L'Union européenne est l'un des membres les plus actifs de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et de l'Accord sur les pêches du sud de l'océan Indien (SIOFA). Et elle travaille avec la COI et les pays de la région depuis plusieurs décennies à travers des programmes régionaux, des programmes bilatéraux mais également les Accords de Partenariat de Pêche Durable (UE-Seychelles, UE-Maurice, UE-Madagascar, etc.).

Les principaux axes de ce travail sont :

- La gestion durable des pêches
- L'amélioration de la connaissance scientifique

- Le soutien à la pêche artisanale
- La lutte contre la pêche INN

Nous avons beaucoup investi dans la région pour assurer que les décisions soient fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles grâce à une meilleure collecte des données et à la recherche scientifique, je pense notamment au Programme Régional de Marquage des Thons qui a permis de recueillir des données cruciales sur les stocks de thon. Mais toutes ces actions n'ont d'impact au-delà du court-terme, que si leurs résultats sont pleinement appropriés, utilisés et régulièrement actualisés par les pays et institutions de la région.

Nous agissons également pour que les acteurs régionaux aient les moyens de mettre en œuvre leurs ambitions à travers un programme de renforcement des capacités sur mesure, adapté aux besoins des États côtiers de l'océan Indien. Le séminaire avec EFCA en est un élément important, financé grâce à notre programme ECOFISH.

La lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) est une priorité politique pour l'Union européenne et à l'échelle mondiale, dans le cadre des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Le principal outil juridique de l'Union européenne pour faire face à ce problème mondial est la réglementation en vigueur depuis 2009 visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche INN. Deux éléments clés sont importants dans le contexte de l'océan Indien : les dialogues sur la coopération contre la pêche INN avec chacun des pays, et la traçabilité des produits de la pêche.

La Commission européenne a établi un certain nombre de dialogues informels sur la coopération contre la pêche INN avec les pays de l'océan Indien, sauf pour l'Union des Comores avec laquelle l'Union

européenne a établi un dialogue formel en vue d'une réforme en profondeur du système de gouvernance des pêches. Nous encourageons vivement nos partenaires à investir avec nous dans ce dialogue, qui pour nous est déterminant dans nos relations sectorielles avec les pays, et pour lequel nous sommes prêts à les appuyer.

Aujourd'hui, la région de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe et de l'océan Indien est plus unie dans la gestion de ses ressources halieutiques. Les différentes parties prenantes du secteur pêche se font de plus en plus confiance.

Le Plan régional de surveillance des pêches, qu'on appelle communément le PRSP, y contribue. Comme vous le savez, son appropriation par ses pays membres est un challenge pressant; mais l'Union européenne a depuis 15 ans été le partenaire financier et politique fidèle de du PRSP. Avec la signature de cet accord avec EFCA, nous renforçons notre partenariat avec la COI et les pays de la région, pas seulement en tant que partenaires de développement et bailleurs, mais également en termes d'expertise.

Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une étape importante pour une gestion durable des ressources halieutiques, au bénéfice des populations et des écosystèmes de la région.

Je vous remercie pour votre attention.